

	COMPTE-RENDU	Référence	CM30012020
		Document du	03022020
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 24 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 30 janvier 2020 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, Mme GOTTRA, M. VERDET, M. ROUVEIROL, Mme LABAREILLE, M. DEFONTENAY, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, M. POIRET, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS, M. KARKRI, Mme VERA (arrivée à 20 h 20). **Ont donné procuration** : Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. ROUX, M. ROSSI. **Absente excusée** : Mme DAVID. **Absents** : Mme PELLEGRIN, Mme PETIT-DUMONT, Mme VANROBAYS, M. RENAULT.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 24 Procurations : 3 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 32 par M. Joël GUIN, Maire.

M. le Maire accueille un nouveau correspondant de presse du Journal La Provence.

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations et prévient l'assemblée du retard de l'un de ses membres.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Information

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 février 2020 à 19 h 30 et en donne lecture.

Il passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour et donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'étude des points inscrits dans cette rubrique.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020 préalable au vote du Budget Primitif lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM30012020
		Document du	03022020
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020			

Prise d'acte	
Unanimité	POUR : 27

Arrivée de Mme VERA à 20 h 20.

A2 – Subvention complémentaire 2019 à l'Association AVAL

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association AVAL, en complément à celle déjà consentie durant l'été d'un montant de 10 000 €, afin de compenser les frais qu'elle a engagés pour rémunérer un prestataire privé qui a assuré la livraison de repas pour les enfants accueillis au Centre de Loisirs une semaine supplémentaire, soit du 26 au 30 août 2019, les travaux d'extension de la cuisine du restaurant scolaire des Jardins n'étant pas terminés.

Vote		
POUR : 20	ABSTENTIONS : 8	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA	

A3 – Travaux dans les Ecoles – Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve les travaux à réaliser dans les groupes scolaires de la Commune concernant, notamment, la mise en conformité « sécurité incendie » à l'école A. Daudet, l'installation des dispositifs d'alerte « attentat » dans les écoles maternelles Daudet et Les Jardins ainsi que dans l'école primaire Daudet, la pose de faux plafonds isophoniques dans 3 classes de l'école élémentaire Les Jardins, la climatisation de 3 classes et l'installation de volets roulants à la maternelle Daudet, dont le montant total s'élève à la somme de 202 338,85 € et pour lesquels une subvention est sollicitée au titre de la DETR 2020 pour un montant de 70 818, 60 €.

Vote	
Unanimité	POUR : 28

M. le Maire poursuit l'examen de l'ordre du jour par l'étude des points inscrits en section Urbanisme et Affaires Foncières.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM30012020
		Document du	03022020
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020			

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Avis sur le 1^{er} Projet du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Avignon

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au 1^{er} arrêt du projet de 3^{ème} PLH du Grand Avignon, document qui, sur la base d'un diagnostic, définit les grands objectifs et les actions à conduire pour produire du logement répondant à la demande sur le territoire communautaire, la Commune s'opposant à la décision du Grand Avignon de lui fixer un taux de production de logement sociaux à 50 %, lequel, calculé à partir de l'année 2017, ne tient pas compte des nombreux efforts consentis par la Commune en 2018 lui permettant de dépasser les 15 % et certainement 16 % à fin 2019, demande que soit pris en compte le taux réel de logements sociaux de la Commune au 1^{er} janvier 2019 et ainsi, d'appliquer le taux de production à 40 % dans la production neuve.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 0
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA	

Le Maire donne la parole à Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, la Petite Enfance et à l'Intendance pour l'examen du point inscrit en section Petite Enfance.

C - Education/Petite Enfance

C1 Petite Enfance

C1-1 Approbation du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à la Petite Enfance, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2022, bénéficiant ainsi du soutien technique et financier de ce partenaire qui lui permet de poursuivre sa politique en faveur des publics âgés de 0 à 17 ans révolus, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Vote		
POUR : 25	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	

Le Maire procède à l'examen du point inscrit en section Ressources Humaines.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM30012020
		Document du	03022020
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020			

D – Ressources Humaines

Ressources Humaines

D1 – Remboursement de frais logistiques de Concours

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais de transport occasionnés à un agent pour sa participation à un concours ou un examen professionnel, en cas de réussite suivie d'une nomination dans le nouveau grade, pour l'ensemble des épreuves (admissibilité et admission) dans la limite maximale de 400 € à raison d'une fois tous les 3 ans pour un même agent, la collectivité estimant que la nomination après obtention du concours ou de l'examen professionnel reconnaît l'adéquation entre le grade et la fonction et ainsi, la participation à la bonne marche des services.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 0
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA	

Le Maire passe à l'examen du point inscrit en section Administration Générale et pour cela, donne la parole à Mme GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, à la Citoyenneté et aux Affaires Générales.

E – Administration Générale

E1 – Modification du Règlement Intérieur de la Commande Publique

Sur proposition de Mme GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, rapporteur, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la Commande Publique, notamment la baisse, à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 2 ans, des seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession, le relèvement du seuil en-dessous duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en lieu et place des 25 000 € HT appliqués précédemment, décide néanmoins d'adapter des procédures de mise en concurrence propres à la Collectivité par tranche de 0 à 25 000 € HT et de 25 000 à 40 000 € HT.

Vote		
POUR : 20	ABSTENTIONS : 8	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA	

	COMPTE-RENDU	Référence	CM30012020
		Document du	03022020
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020			

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2019-161, 2019-163, 2019-164, 2019-165, 2019-167, 2019-168, 2019-169, 2019-170, 2020-001, 2020-002, 2020-003, 2020-004, 2020-005, 2020-006, 2020-007, 2020-008, 2020-009, 2020-010, 2020-012, 2020-013, 2020-015, 2020-016, 2020-023.

E - Questions Diverses

Aux questions orales du groupe Vedène Autrement.

Concernant la communication aux conseillers municipaux de la liste des panneaux destinés à l'affichage électoral,

Le Maire répond

- Que l'information sera prochainement communiquée.

Concernant l'avenant au contrat de maintenance du logiciel OpenElec passé avec la Sarl ATREAL pour la mise en conformité du RGPD cité dans le rendu compte de décisions,

Le Maire et le Directeur Général des Services précisent

- Que ce prestataire a accès aux données personnelles de personnes physiques et qu'il s'agit par cet avenant de s'assurer qu'il respecte les obligations du Règlement Général de la Protection des Données à caractère personnel sécurisant ainsi le traitement de ces informations.

Concernant la communication des chiffres liés à la radicalisation d'individus habitant sur la Commune et sur les fichés S ainsi que les chiffres de la délinquance sur le territoire communal,

Le Maire et M. GARCIA signalent

- Que le Préfet ne communique aucune information sur ce sujet,
- Que si lui-même était informé, il ne diffuserait aucun renseignement,
- Que la Gendarmerie a établi des statistiques sur la délinquance et qu'elles peuvent être consultées.

Concernant la Zone d'Aménagement Différée du Plan d'Entraigues,

Le Maire répond

- Que la concession a été confiée par le Grand Avignon à GSE,
- Qu'il reste encore des acquisitions foncières à mener auprès d'environ 110 propriétaires à 8 €/m²,
- Que le territoire communal n'est pas impacté par ce projet.

Concernant le dossier de la sectorisation du Collège Lou Vignarès et le référé porté par la Commune,

Le Directeur Général des Services précise

- Que le juge des référés a déjà statué défavorablement à la Commune,
- Que l'affaire est devant le juge du fond à présent et que l'on est en attente de la date d'audience.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM30012020
		Document du	03022020
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 30 janvier 2020			

Concernant l'accident mortel qui a eu lieu sur la RD 53 au droit du Chemin de Saint Montange et l'amorce de la voie au giratoire du Pont d'Orsan,

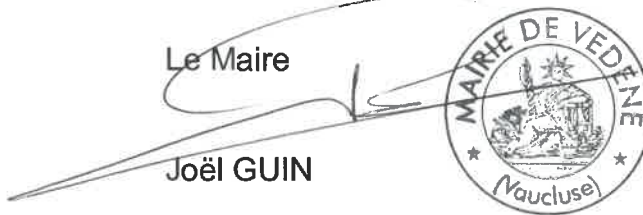
- Que la voie qui doit être créée par le Grand Avignon à partir du giratoire du Pont d'Orsan pour rejoindre le chemin de la Banastière permettra de supprimer la sortie devant DB Matériaux.

Le Maire clôture la séance à 21 h 10.

Fait à Vedène, le 4 février 2020

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 06 FEV. 2019

Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.